

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1878.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gouver- nement à augmenter de 5,000, le nombre des lits à une place de la Compagnie des lits militaires.

(Voir les N^{os} 48 et 53 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,
PENNART, FLÉCHET et CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis deux ou trois ans, plusieurs villes usant de la faculté que leur con-
fère la loi, ont renoncé à fournir à l'armée les lits qu'elles avaient pris à leur
charge.

L'administration militaire a perdu de cette façon 2,780 lits; de manière que
2,780 soldats sont actuellement couchés sur des paillasses placées sur le sol des
casernes.

C'est là une situation des plus fâcheuses au point de vue de la propreté et de
l'hygiène publique, d'autant plus que le sol de la plupart des chambres est car-
relé et par conséquent froid et souvent humide. Il importe d'y porter promp-
tement remède, afin que le parallèle plusieurs fois établi entre la condition
des prisonniers et celle des soldats ne soit pas trop défavorable à ceux-ci.

En conséquence, M. le Ministre de la Guerre propose d'augmenter de 5,000
le nombre des lits à fournir par la Compagnie des lits militaires. Au moyen de
ce chiffre, le déficit sera comblé, et il restera en réserve un certain nombre de
lits supplémentaires, indispensables si l'on veut que le service du couchage soit
pleinement assuré, sans pouvoir être entravé par les réparations et les besoins
imprévus.

Cette augmentation entraînera une dépense annuelle de 30,000 francs.

Comme il s'agit d'un objet de première nécessité, d'une dépense indispensable
au bien-être et à la santé du soldat, la Commission, à l'unanimité de ses membres,
a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui nous est soumis.
Elle ne regrette qu'une chose: c'est que le Gouvernement n'ait pas pris des
mesures pour prévenir cette situation et qu'il ait attendu que 2,780 hommes
soient privés de lits avant de proposer d'augmenter le nombre de ceux-ci.

Le Rapporteur,
J. CROCQ.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.